Ks. prof. dr hab. Piotr Mazurkiewicz Instytut Politologii Wydzial Nauk Historycznych i Społecznych Uniwersytet Kardynala Stefana Wyszyńskiego w Warszawie

La joie de l'amour

1. Jésus parmi les marchands et les chevaliers

Pendant le dernier Synode sur la famille quelqu'un a mis sur le Twitter une photo du poteau frontalier avec les emblèmes de deux Etats de l'espace Schengen et l'inscription : « Frontière entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie ». Cette inscription rendait, semble-t-il bien, l'ambiance du débat synodal qu'accompagnait la crainte d'un éventuel nouveau partage au sein de l'Eglise. C'est à cette ambiance que se réfère le pape François dans l'exhortation Amoris laetitia en soulignant que dans la diversité des opinions présentées – si elles sont fidèles à l'Eglise – on peut entendre beaucoup de sollicitude et de questions posées honnêtement et sincèrement (2-3). Après deux synodes, nous savons plus non seulement à propos des problèmes de la famille contemporaine, mais aussi de l'Eglise et de sa diversification interne.

A propos de l'une de telles lignes frontalières, le cardinal Sarah disait qu'au moment où dans certaines régions du monde des chrétiens meurent restant fidèles à la foi et au Christ, en Occident certains hommes de l'Eglise essayent de réduire les exigences de l'Evangile au minimum¹. Il semble que l'une des raisons plus profondes de cette divergence est le fait de se fonder sur deux différents ethos : l'ethos du marchand et l'ethos du chevalier. Il ne s'agit pas de les évaluer mais de les percevoir comme deux stratégies différentes de la recherche du bien. L'ethos du marchand nous fait penser au bien obtenu par voie de négociations et de compromis qui sont possibles car les biens qui sont objet de marchandage sont divisibles. La mesure de la sollicitude pour le bien commun, y compris pour le bien commun de l'Eglise, selon l'ethos marchand bourgeois, c'est être disposé aux compromis, à renoncer à la réalisation totale des plans vitaux ou des idéaux. Un grand rôle y joue le savoir de réduire les conflits à la simple arithmétique. Tandis que l'ethos du chevalier nous fait penser à la disposition de subir des sacrifices, jusqu'au sacrifice même de la vie. « Mourir

FIDES ET RATIO

¹ R. Sarah, Dieu ou rien. Entretien sur la foi, Fayard 2015.

dans le respect du devoir vaut mieux que de vivre dans la honte » - écrivait Tacite². La conclusion d'un marché est liée à la lâcheté et au renoncement aux principes. L'ethos du chevalier est toujours vivant là où durent ou bien duraient tout récemment encore les persécutions des hommes pour la foi. Tandis que l'ethos du marchand est populaire là où les hommes mènent depuis plusieurs générations une vie stable, en cherchant, avec esprit de conséquence, à élever leur niveau de vie et à assurer un avenir soi-dit meilleur à leurs (nota bene peu nombreux) enfants. Ces deux stratégies de démarches pour le bien étaient présentes pendant les deux sessions du synode ce qui trouve son reflet aussi dans le texte de l'exhortation. Nous avons donc l'Evangile lue par les marchands et par l'ordre des chevaliers. C'est dans ce contexte qu'il faut donc placer le débat sur l'actuelle politique de communication du Vatican, que l'expert des relations publiques du Vatican, le père Thomas Rosica CSB, définit comme rebranding³. Son objectif est de faire changer la perception de l'Eglise par les personnes qui restent en dehors d'elle. Pendant les pontificats précédents, ces personnes l'associaient principalement à l'opposition au droit à l'avortement, aux unions homosexuelles ou aux méthodes contraceptives. Tandis qu'aujourd'hui, le professionnalisme des experts des relations publiques a fait que les premières réflexions des gens « de la rue » se rapportent à la miséricorde, à l'écologie et à l'ouverture aux émigrés. C'est peut-être la raison pour laquelle le seul contexte, où dans l'exhortation on dit de façon explicite que l'Eucharistie est reçue de façon indigne, est le refus d'aider les souffrants et les pauvres (185-186). Grâce à cette simple démarche de marketing, dans de nombreux milieux, l'hostilité envers l'Eglise a cédé la place à un intérêt bienveillant. Le père Rosica se soucie cependant que cette nouvelle stratégie médiale n'est pas accueillie par tous les catholiques avec joie. Lorsqu'on observe ce différend qui a lieu entre les « marchands » et les « chevaliers », il importe de ne pas oublier que Jésus ne fut ni marchand, ni chevalier, mais martyr.

En lisant l'exhortation – suivant la recommandation du Pape – lentement et par fragments (7), nous pouvons avoir l'impression que le Pape y défend beaucoup plus fermement les pécheurs que la doctrine de l'Eglise. Se placer du côté du pécheur est une attitude caractéristique pour le Saint Père et nous sommes arrivés déjà à nous y habituer. Y domine « la logique d'intégration » (299) et de compassion pour les faibles (308). Le Pape ne cesse de chercher des circonstances atténuantes (308) en condamnant en même temps les attitudes qui leur sont contraires, donc ceux, qui croyant que tout est blanc ou noir, ferment la voie de la grâce (305), qui traitent les lois morales comme des pierres lancées contre les pécheurs (305) et le confessionnel comme une salle de tortures (*EG*, 44). François souligne qu'il désire inclure tous à la vie de l'Eglise, aussi ceux qui ne réalisent pas dans leur vie

² *Proinde et honesta mors turpi vita potior* (Tacite, Vie d'Agricola, 33, http://www.thelatinlibrary.com/tacitus/tac.agri.shtml#34).

³ Vatican PR aide warns Catholic blogs create 'cesspool of hatred', http://www.cruxnow.com/cns/2016/05/17/vatican-pr-aide-warns-catholic-blogs-create-cesspool-of-hatred

l'idéal du mariage et de la famille proposé par l'Evangile (298). « La route de l'Eglise est celle de ne condamner personne éternellement » (296). La stratégie de François irrite les personnes qui ont une attitude plus conservatrice. Il importe cependant de ne pas oublier qu'on reprochait aussi à Jésus d'avoir des relations trop étroites avec les pécheurs (cf. Lc 19,7).

Dans le texte définitif de l'exhortation, on voit qu'un grand soin fut pris pour garder l'équilibre entre la tendance à intégrer les pécheurs et la sollicitude d'éviter toute occasion de scandale (299) ; entre le rappel d'une part de la Miséricorde divine et la création de l'impression que l'Eglise – par les exceptions et les « privilèges sacramentaux » pour un groupe de personnes – soutient au fait une double morale (300). Le Pape rappelle que l'Eglise ne peut pas renoncer à proposer le plein idéal du mariage (307) ni donner l'impression de minimiser les exigences de l'Evangile (301)⁴.

2. L'idéal incarné

La question de l'intégration au sein de l'Eglise des personnes divorcées qui vivent dans de nouvelles unions, question sur laquelle s'est centrée l'attention des journalistes, n'est pas le sujet principal de l'exhortation. Seulement l'un des neuf chapitres lui est consacré. Les autres décrivent les problèmes du mariage et de la famille dans le contexte culturel contemporain en essayant en même temps de chercher des solutions adéquates. Les raisons de la crise du mariage et de la famille, le Pape les voit dans le changement anthropologique et culturel (32) qui a lieu. L'individualisme et « la culture du provisoire », la conception purement émotionnelle et romantique de l'amour, la peur de perdre la liberté et l'autonomie, le narcissisme, la pornographie, l'expérience de l'insuccès des autres mariages, les opportunités sociales et les avantages économiques qui découlent de la cohabitation - à ne citer que certains éléments du diagnostic proposé de la situation - font que les hommes ressentent de plus en plus souvent la peur « d'être emprisonné dans une relation », en cherchant un amour qui ne crée pas de liens (31-41). Sur la liste des « péchés de l'Eglise », le Pape met entre autres une trop grande idéalisation du mariage dans la prédication : « Nous avons présenté un idéal théologique du mariage trop abstrait, presqu'artificiellement construit, loin de la situation concrète et des possibilités effectives des familles réelles » (36). Le mot « idéal » est utilisé dans l'exhortation 24 fois. L'analyse du sens que lui donne le Pape exigerait des études plus profondes. Il n'y a pas de doute que la fidélité conjugale jusqu'à la mort est un idéal chrétien, mais c'est aussi une norme. Le commandement « Tu ne commettras pas d'adultère » ou « Ne désire pas la femme de ton prochain » ne sont pas uniquement une indication pour les gens de bonne volonté, mais une norme fondamentale

⁴ Il est surprenant que, de près de 400 notes, plus de la moitié se réfère aux documents des deux derniers synodes et aux paroles du pape François. Les textes qui ont vu le jour au cours des dernières trois années constituent donc le point principal de référence de l'exhortation.

du Décalogue. L'idéal de l'indissolubilité du mariage est inscrit aussi dans l'ordre de la nature humaine, il est donc difficile de percevoir la teneur du serment du mariage uniquement comme un idéal qu'il est impossible de réaliser dans sa plénitude. Et le réalisme de ce serment confirme l'annonce, qui l'accompagne, de la présence dans la vie matrimoniale des épreuves liées à la souffrance, à la maladie, au mauvais sort. Le Pape n'est pas platonicien. Il a les pieds sur terre et il en donne souvent preuve dans l'exhortation en convainquant que l'amour jusqu'à la mort est possible dans ce monde dont témoignent tous ceux qui – malgré toutes les contrariétés – vivent justement de cette façon.

Dans ce contexte, il importe de consacrer quelques mots à l'exégèse du pape sur l'Hymne à la charité de saint Paul qui se trouve dans le quatrième chapitre de l'exhortation. Le Pape ne s'arrête qu'aux vers choisis de cet hymne. L'étude de chacun d'eux commence par un paragraphe qui explique la signification grecque du terme utilisé par l'Apôtre pour définir un attribut de l'amour, ensuite nous avons un commentaire pastoral. En réfléchissant sur le mot makrothymei par lequel commence cette liste, François l'unit à l'attitude d'une personne qui ne se laisse pas mener par les impulsions et évite d'agresser. Agissant ainsi, cette personne imite Dieu qui laisse à l'homme toujours un peu de temps pour qu'il puisse se repentir (91). Le Saint Père donne des indications concrètes aux époux : « (...) cette patience se renforce quand je reconnais que l'autre aussi a le droit de vivre sur cette terre près de moi, tel qu'il est. Peu importe qu'il soit pour moi un fardeau, qu'il contrarie mes plans, qu'il me dérange par sa manière d'être ou par ses idées, qu'il ne soit pas tout ce que j'espérais. L'amour a toujours un sens de profonde compassion qui porte à accepter l'autre comme une partie de ce monde, même quand il agit autrement que je l'aurais désiré » (92). Ensuite le Pape explique que « panta hypomenei signifie supporter, dans un esprit positif, toutes les contrariétés. C'est se maintenir ferme au milieu d'un environnement hostile » (118). Dans ce contexte, François cite l'homélie de Martin Luther King sur la nécessité de briser la chaîne de la haine (119). S'il est réel de surmonter la haine raciale, on peut aussi espérer de pouvoir surmonter les nombreuses émotions négatives au sein des relations familiales.

François consacre un peu de place aussi à la tendresse, aux passions et à l'érotisme dans le contexte du mariage. Il remarque que la corporalité sexuelle a également « la capacité d'exprimer l'amour : cet amour dans lequel précisément l'homme-personne devient don » (151). L'érotise authentique ne se limite pas à chercher le plaisir, mais suppose l'émerveillement de l'autre en tant que personne. Tandis que, dans « la culture des déchets », la sexualité est souvent « dépersonnalisée et elle est également affectée de (...) pathologies, de sorte qu' « elle devient toujours davantage occasion et instrument d'affirmation du moi et de satisfaction égoïste des désirs et des instincts». A notre époque, on sent le risque – écrit François – que la sexualité sera aussi affectée par l'esprit vénéneux du « utilise et jette ». Le corps de l'autre est fréquemment manipulé comme une chose que l'on garde tant qu'il offre de la satisfaction, et il est déprécié quand il perd son attrait. Peut-on ignorer ou dissimuler

les formes permanentes de domination, d'hégémonie, d'abus, de perversion et de violence sexuelle, qui sont le résultat d'une déviation du sens de la sexualité et qui enterrent la dignité des autres ainsi que l'appel à l'amour sous une obscure recherche de soi-même ? » (153).

La sexualité devrait être un sujet important des entretiens entre les époux. Dans leur relation réciproque, aucune forme de domination ou d'ignorance de la faiblesse du corps de la femme ne devrait avoir lieu. François rappelle que l'Eglise, il y a plus de cinquante ans, dans l'encyclique *Humanae vitae*, a donné un juste diagnostic des menaces créées par ladite révolution sexuelle et a indiqué en même temps une mesure préventive sous forme de comportement dans le mariage suivant le rythme naturel de fécondité. « Conformément au caractère personnel et humainement complet de l'amour conjugal, la bonne voie pour la planification familiale est celle du dialogue consensuel entre les époux, du respect des rythmes et de la considération de la dignité du partenaire. En ce sens, l'Encyclique *Humanae vitae* (...) et l'Exhortation Apostolique *Familiaris consortio* doivent être redécouvertes afin de /combattre / une mentalité souvent hostile à la vie » (222). Le nom de l'encyclique est utilisé dans le texte de l'exhortation cinq fois. C'est peut-être là la cause de l'affaiblissement de l'enthousiasme primaire qui accompagnait la publication de cette exhortation parmi ceux qui espéraient un changement radical dans la doctrine catholique.

3. L'amour et la conscience

Dans le contexte de la fécondité, il importe de remarquer que le pape François présente une attitude très univoque quant à la question de la défense du droit à la vie du moment de sa conception jusqu'à la mort naturelle (42, 82, 83, 179). « La valeur d'une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l'enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si inaliénable qu'on ne peut d'aucune manière envisager comme droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être objet de domination de la part d'un autre être humain. La famille protège la vie à toutes ses étapes, y compris dès ses débuts » (83). Il consacre beaucoup d'attention à la conscience : « Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles » (37). Il parle de la nécessité de former la conscience et d'écouter dans cette conscience la voix de Dieu pour se libérer du jugement subjectif et de la pression de s'aligner aux formes de comportements qui dominent dans leur milieu (222). Il souligne ici aussi le droit à l'objection de conscience, et parfois aussi la nécessité de recourir à ce droit. « A ceux qui travaillent dans les structures de santé, on rappelle leur obligation morale à l'objection de conscience [dans des situations où on y pratique l'avortement ou l'euthanasie] » (83 ; cf. 42). Le droit à l'objection de conscience est mentionné aussi dans le contexte des éducateurs si l'on essayait, dans le cadre du système de l'éducation, de les forcer à transmettre des idées qui ne sont pas conformes à la sainte doctrine de l'Eglise (279). Enfin, le recours à la conscience a lieu dans le cas des dites situations irrégulières. Un lecteur

superficiel pourrait présumer, penser que si dans le cas du cinquième commandement faire un rappel à la conscience a toujours pour but de renforcer la détermination de respecter la norme du Décalogue, dans le cas du sixième commandement il favorise plutôt la recherche de justification pour les personnes qui ont des problèmes à respecter le Décalogue. Pour trancher cette question de façon univoque, il faut réfléchir sur ce qu'effectivement enseigne François au sujet des unions irrégulières ; ici, des conjectures, formées à base des communiqués des médias libéraux, ne suffisent pas.

L'exhortation n'introduit pas de nouvelles normes générales du genre canonique (300). Elle rappelle plutôt que – comme le disent les Italiens – La porta laterale è sempre aperta⁵. Elle invite à l'examen de conscience et au discernement de sa propre situation à la lumière d'une conscience bien formée compte tenu avant tout du mal fait aux enfants au moment du divorce (300). Elle encourage de regarder « quelles sont, parmi les diverses formes d'exclusion actuellement pratiquées dans les domaines liturgique, pastoral, éducatif et institutionnel, celles qui peuvent être dépassées » (299). Elle souligne que la souffrance intérieure, que ressentent les personnes vivant dans des « situations irrégulières » en raison de l'impossibilité d'accéder au sacrement de l'Eucharistie, peut être parfois perçue comme un symptôme de contritio cordis – de cœur contrit, ce qui est le premier pas vers le sacrement de la conciliation. Le cardinal Müller remarque cependant que cette souffrance n'est pas liée à la défaite de la première union, mais elle résulte du fait d'entrer dans une seconde union après le divorce⁶. Le Pape fait une nette distinction entre l'expérience de l'homme qui souffre parce qu'il est dans une seconde union et l'attitude des personnes qui « affichent leur péché » (298). La voie concrète d'intégration proposée et désignée par François est via caritatis ; car les œuvres de miséricorde et l'aumône couvrent beaucoup de péchés (306).

4. La sainte communion pour les divorcés

La question de la permission d'accéder à la communion eucharistique pour les personnes vivant dans de nouvelles unions a fait naître beaucoup de malentendus. Le Pape se réfère au texte de *Familiaris consortio* qui parle de la nécessité de séparation des personnes vivant dans une telle situation et, si cela est impossible pour des raisons importantes, elles doivent vivre « comme frère et sœur » (298). La possibilité d'accéder à la communion eucharistique pour les personnes divorcées, le Pape ne la mentionne clairement qu'une seule fois au numéro 242 où nous lisons : « les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les

⁵ La porte latérale reste toujours ouverte.

⁶ G.L. Müller, *Che cosa possiamo aspettarci dalla famiglia?*, http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/1351294.html

Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté ». Nous ne trouverons pas dans le texte de l'exhortation d'encouragement aux personnes qui vivent dans de nouvelles unions à accéder au sacrement de l'Eucharistie. Le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi remarque que si François avait l'intention de procéder au changement de la discipline si importante et si profondément enracinée, il ne le cacherait pas dans une note difficile à trouver, mais il l'aurait dit clairement et donné des raisons le justifiant. Car c'est sur lui que repose la responsabilité de garder le dépôt de la foi et de proclamer la vérité de l'Evangile. Puisque le Pape ne le fait pas, cela signifie que reste en vigueur inchangé l'enseignement de Jean-Paul II dans Familiaris consortio et de Benoit XVI dans Sacramentum caritatis. Si quelqu'un avait des doutes dans ce domaine, il devrait les trancher conformément à l'ensemble de la tradition de la doctrine et de la discipline de l'Eglise⁷. Remarquons que l'adoption du principe qu'Amoris laetitia permet aux personnes vivant dans de nouvelles unions et dans d'autres « situations irrégulières » d'accéder à la communion eucharistique sans confession et sans se repentir, rend tout ce fragment de l'exhortation logiquement incohérent. Robert Spaemann constate que, s'il était ainsi, le Pape devrait définir aussi après quel laps de temps et sous quelles conditions le comportement objectivement pécheur se transforme en comportement qui plait à Dieu8, ou formulant ceci autrement, de manière plus drastique : combien de temps il faut commettre de graves péchés pour que le péché se transforme en vertu qui permet d'accéder au ciel? Il importe aussi de remarquer que le fragment de Gaudium et spes, cité dans la note 329, ne se rapporte pas aux personnes vivant dans des « situations irrégulières », mais concerne strictement la vie matrimoniale et la vertu de fidélité : « Là où l'intimité conjugale est interrompue, la fidélité peut courir des risques et le bien des enfants être compromis (...) » (GS, 51). Si nous rapportons cette phrase au contexte des personnes divorcées, il semble alors que son unique juste interprétation nous dit de la considérer comme un encouragement au retour à la fidélité au mariage sacramental (que la nouvelle union met à l'essai), et ceci vu le risque de devenir co-responsable pour lesdits péchés des autres9. Dans le cas contraire, en nous servant de l'argument ad absurdum,

⁷ Ibidem.

⁸ R. Spaemann, *Interview on Amoris Laetitia*, 29 avril 2016, http://angelusnews.com/articles/full-text-interview-with-robert-spaemann-on-amoris-laetitia.

⁹ Il est intéressant que le traducteur n'a pas cité ici la version officielle du texte de 2002, mais l'antérieure. Au sujet de la conviction erronée que la vie conforme aux exigences morales de l'Evangile est impossible, dans *Veritatis splendor* nous lisons: « Même dans les situations les plus difficiles, l'homme doit observer les normes morales par obéissance aux saints commandements de Dieu et en conformité avec sa dignité personnelle. (...) Dans certaines situations, l'observation de la loi de Dieu peut être difficile, très difficile; elle n'est cependant jamais impossible. C'est là un enseignement constant de la tradition de l'Eglise que le Concile de Trente exprime ainsi : "Personne, même justifié, ne doit se croire affranchi de l'observation des commandements. Personne ne doit user cette formule téméraire et interdite sous peine d'anathème par les saints Pères que l'observation des commandements divins est impossible à l'homme justifié. Car Dieu ne commande pas des choses

nous aurions à faire ici à l'encouragement de rester dans le péché d'adultère pour que le partenaire dans le péché ne sente pas le besoin de commettre l'adultère avec une autre personne. Et tout cela devrait être justifié par l'enseignement du Concile Vatican II. Il semble qu'uniquement l'interprétation de cette phrase dans son contexte originel, voire la fidélité au sacrement du mariage, se laisse concilier avec la sollicitude pour le véritable bien des enfants.

Les partisans du changement de la discipline de l'Eglise se réfèrent parfois à la note numéro 351 où le Pape mentionne la possibilité de « l'aide sacramentaire » dans certains cas. Questionné à propos de cette note, vastement commentée, après son retour de l'île Lesbos, le Pape a répondu: "Io non ricordo quella nota, ma sicuramente se una cosa del genere è in nota è perché è stata detta nell'Evangelii gaudium. Sicuro! Dev'essere una citazione dell'Evangelii gaudium. Non ricordo il numero, ma è sicuro" 10. "Je ne me rappelle pas cette note...". Le cardinal Müller constate autoritairement que cette note se rapporte d'une façon générale aux situations objectives du péché, et non pas au cas concret des personnes divorcées qui vivent dans de nouvelles unions 11.

5. L'Arche de Noé, voire : chacun peut devenir saint

Il existe deux stratégies pour surmonter « l'inondation du relativisme »: protestante et catholique. La stratégie, que Charles Taylor a appelé protestante, consiste en ce que chaque chrétien monte dans son kayak et essaie individuellement d'atteindre le but de son voyage qu'est le salut de l'âme. La foi lui donne la force de ramer. La stratégie catholique, c'est la stratégie de l'arche de Noé, à laquelle se réfère le cardinal Müller dans son commentaire à *Amoris laetitia*. La fluide réalité actuelle (« postmoderne »), le cardinal la compare à l'inondation idéologique qui détruit tout ce qu'elle rencontre sur sa route. L'idéologie de « fluidité » par rapport à l'amour humain, le mariage et la famille, blesse ceux qui lui ont cru. Parmi les personnes blessées par la culture du relativisme, il y a aussi des personnes divorcées. L'Eglise est une arche qui sauve les gens de l'afflux du relativisme en les retirant à son bord. Comme le remarque saint Augustin, Noé a pris au bord de l'arche non seulement des animaux purs mais aussi des impurs¹². Cela signifie que l'Eglise se compose de saints et de pécheurs voire de ceux qui sont tombés et qui se sont reconvertis. Le partage définitif —

impossibles (...) » (VS, 102). « Si nombreux et si grands que soient les obstacles semés par la faiblesse et le péché de l'homme, l'Esprit, qui renouvelle la face de la terre, rend possible le miracle du parfait accomplissement du bien » (VS, 118).

 $http://w2.vatican.va/content/francesco/it/speeches/2016/april/documents/papa-francesco_20160416_lesvos-volo-ritorno.html\\$

¹⁰ François, Conferenza stampa durante il volo di ritorno da Lesbo (Grecia), 16 avril 2016,

¹¹ R. Spaemann, Interview on Amoris Laetitia.

¹² Saint Augustin, *De fede et operibus*, 27, 49, http://www.documentacatholicaomnia.eu/02m/0354-0430,_Augustinus,_De_Fide_Et_Operibus,_MLT.pdf

malgré les opinions des donatistes – n'aura lieu qu'à la fin du monde. Les animaux purs et impurs passèrent par une même porte et habitèrent dans une même demeure. Parlant de la porte de l'arche, l'évêque d'Hippone pense au sacrement de baptême donné à chacun qui veut renier le péché. Saint Augustin souligne que l'Eglise donne au monde non seulement le témoignage de la vie de Jésus, mais montre aussi comment, selon Jésus, doit vivre l'homme appartenant à l'Eglise. Il en résulte que la cohésion entre la vie et les sacrements est quelque chose de très important. Seulement grâce à la fidélité à la « culture sacramentaire », l'Eglise peut inviter les pécheurs à effectuer un voyage concret, voire à surmonter le péché. Saint Augustin souligne que, dans l'arche, il n'y a qu'une seule porte et une seule fenêtre (cf. Gen 6,16). La porte symbolise le baptême, la fenêtre le sacrement de réconciliation. L'Eglise « par la fenêtre de la confession » (per fenestram confessionis) peut jeter des cordes de sauvetage et tirer les naufragés à son bord¹³. Si cependant quelqu'un essayait de monter sur l'arche par une autre voie, par exemple en faisant un trou dans le bord, il exposerait l'Eglise toute entière à la submersion. Sur l'arche sont obligatoires les règles définies par le Christ que doivent respecter tous les animaux. Et les pasteurs ont pour tâche, dont ils seront un jour jugés, d'enseigner ces règles à tous ceux qui se trouvent à bord. Car on ne peut pas obtenir le salut sans actes, c'est-à-dire en niant par sa vie sa foi. Le cardinal Müller souligne que dans la culture sacramentaire, dont doivent témoigner face au monde les chrétiens, il ne s'agit pas du sentiment subjectif de culpabilité ou de son manque. L'économie sacramentaire est une économie de signes visibles et toute tentative de sa « privatisation » ne serait certainement pas catholique. Et les personnes vivant dans une union non-sacramentaire constituent objectivement la négation du signe sacramentaire et de la discipline sacramentaire. On ne peut pas, sans tomber dans la contradiction, vouloir accéder au sacrement de l'Eucharistie et en même temps vouloir vivre en opposition à la signification de ce sacrement, donc être un contre signe de l'indissolubilité du mariage¹⁴. C'est la raison pour laquelle il est important d'articuler clairement l'objectif du processus de discernement avec les personnes qui restent dans des situations irrégulières et de leur réintégration à la vie de l'Eglise. Et un tel processus ne peut avoir qu'un seul objectif : les faire sortir de l'état d'ignorance (si subjectivement ils sont convaincus que l'adultère dans leur cas n'est pas un péché)¹⁵ et leur retour à l'union

¹³ « La porte qu'elle avait à côté est la plaie que la lance fit au côté de Jésus-Christ crucifié. C'est en effet par là qu'entrent ceux qui viennent à lui, parce que c'est de là que sont sortis les sacrements qui consacrent les fidèles. » (St Augustin, La Cité de Dieu, XV, 26; Cf. St Augustin, Contre Fauste le manichéen, XII, 16). Augustin remarque la présence de la fenêtre dans l'arche qu'il appelle « fenêtre de confession ». C'est un rappel que, pour la rémission des péchés, on les confesse pour obtenir le salut (cf. Contre Fauste, XII, 31).

¹⁴ G.L. Müller, Che cosa possiamo aspettarci dalla famiglia?

¹⁵ « Si les divorcés sont remariés civilement, ils se trouvent dans une situation qui contrevient objectivement à la loi de Dieu. Dès lors ils ne peuvent pas accéder à la communion eucharistique aussi longtemps que persiste cette situation. (…) La réconciliation par le sacrement de Pénitence ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'alliance et de la fidélité au

sacramentaire indissoluble. Le reste n'est que chercher comment pourrait-t-on atteindre ce but le plus habilement. Aux eaux de la modernité fluide, l'Eglise oppose la culture du lien sacramentaire indissoluble. Saint Jean Chrysostome – mentionné à la fin du texte du cardinal Müller – remarque que la comparaison de l'Eglise à l'arche de Noé n'est pas parfaite¹⁶. Noé a pris au bord des animaux irraisonnables (*alogos*) qui sont restés tels malgré leur séjour sur l'arche. Tels qu'ils sont montés à bord, tels ils en sont descendus. Tandis que l'Eglise, grâce à sa structure sacramentaire intacte, a en soi la force de régénérer l'homme. Elle reçoit l'homme, qui par le péché a perdu contact avec Logos en devenant dans ce sens un être « irraisonnable » (*alogos*) et incapable d'aimer, et restitue son lien avec ce Logos, elle le fait sortir de cette forme d'irraisonnable qui est effet du péché. Elle apporte dans ses ténèbres la lumière du Logos et lui donne la force de vivre par l'amour qui supporte tout et espère tout.

6. La pastorale de la famille dans le contexte d'Amoris laetitia

Après deux synodes consacrés à la famille et la publication de l'exhortation apostolique post-synodale, il semble que la situation – du point de vue de la pastorale –, après de si nombreux débats, publications et la définitive prise de parole par la Pape, devrait être proche à l'idéal. Car les prêtres ont obtenu un apport important du savoir pratique sur les problèmes de la famille contemporaine et une forte impulsion les motivant à lui consacrer plus de temps et d'attention parmi leurs nombreux engagements pastoraux.

Peuvent donc nous étonner les paroles des prêtres français adressées le 14 octobre 2016, pendant le débat télévisé, au cardinal Marc Ouellet qu'accompagner les couples dans des situations « irrégulières » fut toujours difficile et après la publication de l'exhortation post-synodale, c'est encore plus difficile car le document n'est pas précis et demande une interprétation, et certaines interprétations sont contraires à l'enseignement de l'Eglise¹⁷.

Il n'y a pas de doute que quelques phrases du chapitre VIII ont éveillé de nombreuses interprétations, aussi telles qui portent à controverse, mais le différend sur leur juste lecture ne devrait pas nous voiler complétement les autres fragments très importants relatifs au service pastoral pour les familles contemporaines.

Christ, et se sont engagés à vivre dans une continence complète » (Catéchisme de l'Eglise catholique, 1650).

benoit.ch/saints/chrysostome/homt2/lazare/lazare006.htm (PG 48, 1037-1038).

¹⁶ Cf. Saint Jean Chrysostome, *Homélies sur Lazare. Sixième homélie. Sur le tremblement de terre, et sur Lazare et le mauvais riche*, 7, http://www.abbaye-saint-

 $^{^{17}}$ Cardinal Ouellet du discernement après $\it Amoris Laetitia$: il y a des limites, http://pl.radiovaticana.va/news/2016/10/18/kard-ouellet-o-amoris-laetitia-rozeznanie-tylko-wtedy,-gdy/1266165

Les remarques pastorales pratiques (principaux défis), nous les retrouvons dans les chapitres VI-VIII de l'exhortation. Il importe de se pencher sur certains problèmes qu'elles touchent.

7. La famille comme cellule fondamentale de l'Eglise

Il est important que la conviction que la pastorale de la famille n'est pas l'une des pastorales spécialisées, mais une forme constitutive de la pastorale, parvienne à la conscience des pasteurs. Dans les documents du droit international, on souligne que la famille est la cellule fondamentale de la société. L'exhortation rappelle que la famille, c'est la cellule fondamentale de l'Eglise et que les paroisses sont et devraient être une famille des familles (202). En tant que pasteurs, nous succombons parfois à la tentation de penser de façon individualiste ce qui fait que nous percevons les gens rassemblés par exemple à la Sainte Messe de dimanche comme un ensemble « d'atomes libres » dont chacun individuellement devrait tendre, aspirer à son propre salut. « Cependant le bon vouloir de Dieu a été que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu en faire un peuple (...) » (Lumen Gentium, 9), une communauté. Parmi les communautés qui forment le Peuple de Dieu, la plus fondamentale est la communauté que forme la famille. En planifiant donc une activité pastorale quelconque, il faut tenir compte du fait qu'elle est adressée aux personnes qui vivent en famille. Il faut donc prendre en considération les conséquences qu'elle aura non seulement pour chacun individuellement, mais aussi pour leurs familles. En politique cela s'appelle family mainstreaming.

8. La formation des séminaristes

La pastorale de la famille demande des prêtres bien formés (199). Les prêtres – selon le Pape – manquent souvent de formation adéquate (202), et c'est l'une des raisons des échecs pastoraux. La pleine vérité évangélique sur l'amour, le mariage et la famille est volontiers accueillie par les fidèles, si elle est suffisamment bien et profondément expliquée. Tandis que de plus en plus souvent même les séminaristes n'ont pas d'expérience personnelle d'une famille heureuse. L'expérience de leur propre famille blessée, où les parents étaient absents et où ils ressentaient un manque de stabilité émotionnelle, fait que les jeunes candidats à la prêtrise souvent ne sont pas pleinement mûrs et n'ont pas d'équilibre psychique indispensable pour servir efficacement les familles (203). Le Pape souligne que, pour le bon développement du psychisme et de la sensibilité des séminaristes, ils devraient avoir accès non seulement à la doctrine, mais aussi obtenir une formation interdisciplinaire plus vaste sur les fiançailles et le mariage. « Les liens familiaux sont fondamentaux pour fortifier la saine estime de soi chez les séminaristes. Par conséquent, il est important – écrit François – que les familles accompagnent tout le parcours du séminaire et du sacerdoce »

(203). « La présence des laïcs et des familles, en particulier la présence féminine, dans la formation sacerdotale permet de mieux apprécier la diversité et la complémentarité des diverses vocations dans l'Eglise » (203). Une formation théologique et spirituelle adéquate ainsi qu'humaine devrait aider les futurs pasteurs à éviter « une morale bureaucratique froide » (cf. 312) et à la remplacer par une attitude de sensibilité à l'égard de l'autre personne, attitude qui résulte de savoir parvenir à l'essence même du drame que cette personne éprouve. Drame qui fait partie de la vie de chaque homme. Le prêtre qui, dans sa vie, tâche d'être fidèle à Jésus l'éprouve aussi car l'Eglise qui prêche la pleine vérité sur la famille – comme le souligne le Pape François – « est un signe de contradiction » (200).

9. Le travail avec les fiancés

Le symptôme de la crise du mariage et de la famille, ce n'est pas seulement le nombre croissant de divorces, mais aussi la réduction du nombre de mariages conclus (paradoxalement dans certains pays cela mène à la baisse du nombre absolu de divorces). Saint Jean-Paul II attirait l'attention sur le fait que le vide intérieur qui tenaille de nombreuses personnes et le sentiment de perte du sens de vie provoquent des difficultés chez les jeunes de faire des choix définitifs de vie, même ceux relatifs à la conclusion du mariage, et parfois même mènent à renoncer à de telles décisions (EcE, 8). C'est pourquoi le premier objectif de la pastorale de la famille est d'aider les jeunes personnes à découvrir la beauté et les valeurs du mariage. Il est donc important que la formation prénuptiale ne présente pas le bonheur matrimonial comme quelque chose de difficile à atteindre, réservé uniquement pour peu nombreux et qu'elle n'éloigne pas les jeunes du sacrement (207). « Il ne s'agit pas de leur exposer tout le Catéchisme ni de les saturer avec trop de thèmes. Car ici aussi, il est vrai que « ce n'est pas le fait de savoir beaucoup qui remplit et satisfait l'âme, mais le fait de sentir et de savourer les choses intérieurement » » (207). Selon le Pape, transmettre certaines idées dans le cadre de la préparation au mariage est absolument nécessaire, mais l'ensemble devrait être perçu comme une sorte « « d'initiation » au sacrement du mariage » (207). La formation des fiancés devrait être individualisée « car le principal objectif est d'aider chacun à apprendre à aimer cette personne concrète avec laquelle il veut partager toute sa vie » (208). Cependant personne n'est en mesure d'apprendre l'amour à aucun cours. Chacun se prépare au mariage du moment de sa conception en éprouvant déjà au sein de sa mère l'amour parental et ensuite en apprenant de ses propres parents qu'est le mariage chrétien au quotidien. Le Pape encourage à se servir, dans ce processus de « promotion » du mariage chrétien, des éléments de la pastorale populaire tels que par exemple le jour de la saint Valentin bien vécu (208).

L'exhortation souligne que les jeunes en se présentant à la chancellerie de la paroisse sont en général fascinés l'un par l'autre et en même temps, souvent, ils ne se connaissent pas du tout. C'est la raison pour laquelle la pastorale devrait leur venir en aide afin qu'ils se connaissent mieux mutuellement, de façon plus réaliste, que leur amour devienne plus mûr, qu'ils sachent maîtriser leur désir. Les pasteurs devraient être soutenus par des consultants laïcs (p.ex. psychologues) ainsi que par des familles disponibles. Une partie de la préparation des fiancés est de préparer les jeunes au sacrement de réconciliation et de leur expliquer le sens de chaque geste de la liturgie du sacrement du mariage.

« Le sens procréatif de la sexualité – écrit le Pape – le langage du corps et les gestes d'amour vécus dans l'histoire du mariage se convertissent en une « continuité ininterrompue du langage liturgique » et la « vie conjugale devient dans un certain sens liturgie » » (215). La catéchèse mystagogue est donc très importante dans le contexte de toute la vie des futurs époux. Le manque de la profonde compréhension de la liturgie peut faire de sorte que le jour du mariage leur attention toute entière sera centrée sur les cérémonies nuptiales.

10. La pastorale des jeunes mariés

Découvrir chaque fois à nouveau que le mariage est une question d'amour constitue une grande valeur ; que se marier ne peuvent que des personnes qui se choisissent et s'aiment réciproquement. Mais l'amour souvent est identifié avec le désir et une vague sentimentalité. Il en résulte que, lorsque les sentiments disparaissent et l'attrait physique perd son attractivité primaire, le mariage devient fragile. De tels malentendus sont aujourd'hui fréquents. Il est donc indispensable d'accompagner les époux pendant les premières années de leur vie commune pour les aider à approfondir le choix conscient et libre de s'appartenir mutuellement et de s'aimer jusqu'à la fin de leur vie. En principe, cela aurait dû avoir lieu durant la période de fiançailles, mais souvent la décision de se marier est accélérée pour des raisons diverses tandis que le processus même du mûrissement des jeunes est retardé. Il faut alors après le mariage compléter ce qui dans le domaine de formation diverse aurait dû être fait avant. L'accompagnement des jeunes couples durant les premières années de leur vie commune est donc indispensable, comme il est aussi indispensable dans le cas des néo-presbytres. Le Pape parle aussi de l'apprentissage de la prise de décisions communes, de négociations et de renégociations des contrats de mariage, du savoir pratique de vivre suivant les principes de l'encyclique Humanae vitae (222), ou de l'élaboration des rites appropriés matrimoniaux et familiaux (226-227). Durant les premières années du mariage, il existe donc aussi le besoin qu'à côté du pasteur ils soient accompagnés aussi par des couples mariés ayant une certaine expérience (223). François tient à ce que ces formes de la pastorale ne se limitent pas à « une usine de cours » et à une petite élite car la pastorale de la famille doit être aujourd'hui fondamentalement missionnaire (230).

11. Education

L'exhortation rappelle de façon univoque la responsabilité primaire des parents pour

l'éducation de leurs enfants. « L'Etat – lisons-nous – offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation accessible et de qualité qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux » » (84). La pratique contemporaine de façon évidente porte atteinte à ce droit fondamental des parents surtout dans les domaines si délicats comme l'éducation sexuelle et religieuse (280-286). « Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise. » » (84). Vu la crise actuelle du système de l'éducation menée par l'Etat et les tentatives de l'Etat de s'approprier les droits des parents, une responsabilité particulière repose sur l'Eglise. Le Pape constate cependant qu'elle consiste en premier lieu à les aider « à valoriser leur propre fonction, et à reconnaître que ceux qui ont reçu le sacrement de mariage deviennent de vrais ministres éducatifs, car lorsqu'ils forment leurs enfants, ils édifient l'Eglise » (85). Le rôle de l'Eglise n'est donc pas de remplacer les parents mais de les encourager et de les renforcer dans la réalisation de leurs droits et devoirs parentaux.

L'une des formes de la réalisation des droits éducatifs est le choix par les parents d'une école catholique. « Le Synode a voulu souligner l'importance des écoles catholiques, qui « remplissent une fonction vitale pour aider les parents dans leurs devoirs d'éducation de leurs enfants. (...) Les écoles catholiques devraient être encouragées dans leur mission d'aider les élèves à grandir comme adultes mûrs, capables de voir le monde à travers le regard d'amour de Jésus et comprenant la vie comme un appel à servir Dieu » » (279). Le fait que dans l'exhortation nous n'avons au sujet des maternelles et des écoles catholiques que deux phrases et aucun encouragement concret adressé à la hiérarchie ecclésiale (rien que rappeler le canon 802 du CDC), aux institutions catholiques ni aux autorités publiques de porter une aide pratique pour l'établissement de telles écoles peut un peu décevoir. Il faut espérer que cet encouragement général s'avérera suffisant.

12. Les mariages en crise

« L'histoire d'une famille est jalonnée de crises en tout genre, qui font aussi partie de sa dramatique beauté » (232). Il est donc nécessaire pendant la préparation au sacrement du mariage d'enseigner aussi aux fiancés comment surmonter les crises. L'une des raisons des crises au sein du mariage est la foi superficielle des mariés. « Certes, beaucoup de couples disparaissent de la communauté chrétienne après le mariage, mais – remarque le Pape – bien des fois nous perdons certaines occasions où ils réapparaissent, où nous pourrions leur proposer de nouveau de manière attractive l'idéal du mariage chrétien et les rapprocher des

espaces d'accompagnement ; je me réfère, par exemple, au baptême d'un enfant, à la première communion, ou bien lorsqu'ils participent aux funérailles ou au mariage d'un parent ou d'un ami. (...) Un autre parcours de rapprochement est la bénédiction des familles ou bien la visite d'une statue de la Vierge qui offrent l'occasion d'avoir un dialogue pastoral sur la famille » (230).

Chaque crise est une occasion potentielle de renouveler et d'approfondir l'amour au sein du mariage. « On ne cohabite pas pour être toujours moins heureux, mais pour apprendre à être heureux d'une nouvelle manière » (232). Le Pape analyse diverses situations de crise en remarquant en même temps que « dans les situations difficiles ou critiques la majorité des gens ne recourt pas à l'accompagnement pastoral, puisqu'elle ne le sent pas compréhensif, proche, réaliste, concret » (234). Chacun de ces adjectifs est en quelque sorte un défi pastoral distinct. C'est pourquoi François parle par exemple de la nécessité « d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses » (242).

13. Le service sacramental

Le sujet qui a tout particulièrement animé beaucoup de commentateurs est la question de la communion eucharistique pour les personnes divorcées, engagées dans une nouvelle union civile. Le Pape a souvent souligné personnellement qu'il n'avait nullement l'intention de changer quoi que ce soit dans la doctrine de l'Eglise catholique. Il s'agit plutôt d'une nouvelle approche pastorale envers ces personnes, approche qui a pour objectif leur pleine, dans la mesure du possible, réintégration dans la vie de la communauté de l'Eglise. « Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Eglise, qu'elles «ne sont pas excommuniées » et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont inclues dans la communion ecclésiale » » (243). Le mot « excommunication » n'apparaît pas ici par hasard. Car l'ancien Code du Droit canonique de 1917, le canon 2356, prévoyait la possibilité d'excommunier les bigames, voire ceux qui, étant dans une union sacramentaire valide, essayaient de contracter une nouvelle union matrimoniale, rien que civile. La possibilité d'excommunier dans de telles situations a été levée par saint Jean-Paul II avec le changement du Code en 1983. De par le passé – explique Rocco Buttiglione – le divorce était un fait exceptionnel et ceux qui ont formé de nouvelles unions - peu nombreux. « A présent, le divorce est un phénomène de masse et risque d'entraîner avec lui une apostasie de masse si, de fait, les divorcés remariés abandonnent l'Eglise et ne donnent plus une éducation chrétienne à leurs enfants »18.

FIDES ET RATIO

¹⁸ R. Buttiglione, www. osservatore romano va/fr/news/la-joie-de-l'amour et la perplexité des théologiens.

Dans l'intervention mentionnée, le cardinal Ouellet souligne que l'ouverture, dont il est question au chapitre VIII de l'exhortation, ne peut pas concerner les cas où la validité de la première union n'éveille pas de doutes. « Il y a les autres cas où on n'a pas la certitude de la validité du mariage. Parfois, on rencontre des personnes qui, même si ça fait longtemps qu'elles sont divorcées, n'ont pas vraiment fait une analyse en profondeur et qu'il y a moyen de faire un examen ultérieur. (...) Il y a un discernement à faire. Mais pour des mariages où il y a le lien conjugal sacramentel, scellé devant Dieu, (...) si quelqu'un se trouve dans une deuxième union, il se trouve en contradiction avec le mystère sacramentel du mariage. Et c'est là qu'il y a une limite que la tradition de l'Eglise a maintenue et qu'*Amoris laetitia* ne change pas. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a une ouverture à ce que maintenant les divorcés remariés, après un parcours pénitentiel, retournent à la communion. On ne peut pas dire cela. Je ne crois pas que ce soit fidèle au document et au processus synodal »¹⁹.

Si l'on reproche parfois à l'exhortation que, dans certains points, son texte n'est pas suffisamment clair, il faut dire aussi que beaucoup de commentaires connus, relatifs à ces fragments, ne les expliquent pas en aucun cas car, eux-mêmes, ils ne sont pas suffisamment univoques.

Comme les pasteurs ont besoin de cette univocité, il vaut la peine, en attendant la position des évêques polonais, de se servir des indications déjà faites. Suffisamment claires semblent être celles qui ont été élaborées pour les pasteurs de Philadelphie²⁰.

On y distingue six groupes de personnes qui se trouvent dans des situations distinctes :

- 1) Les personnes vivant dans des mariages catholiques « réguliers ».
- 2) Les divorcés qui ne se sont pas remariés. Les pasteurs devraient apprécier le témoignage de ces personnes et les encourager à persévérer et à accéder régulièrement aux sacrements.
- 3) Les catholiques divorcés vivant dans de nouvelles unions civiles. Les pasteurs devraient expliquer à de telles personnes qu'elles ne sont pas exclues de l'Eglise. Elles sont invitées à participer à la sainte Messe, à la prière et à la vie de la paroisse. Leurs enfants appartiennent pleinement à la communauté catholique et devraient être élevés dans la foi catholique. Les pasteurs devraient aider les divorcés vivant dans de nouvelles unions à former leur conscience conformément à la vérité évangélique. Ils doivent toujours leur transmettre fidèlement la doctrine catholique aussi bien au confessionnal que publiquement. Ces personnes

¹⁹ Cardinal Ouellet sur le discernement après *Amoris Laetitia* : il y a des limites. http://www.ktotv.com./video/00113743/amoris-laetitia-sans-langue-de-buis

²⁰ T. Jaklewicz, *Jak to zrobili w Filadelfii? (Comment ils l'ont fait en Philadelphie?)*, "Gość Niedzielny" du 14 juillet 2016, http://gosc.pl/doc/3287667.Jak-to-zrobili-w-Filadelfii.

- peuvent accéder à la sainte communion si elles renoncent au péché et décident de vivre conformément à l'enseignement de *Familiaris consortio* en frère et sœur, si, vu l'assistance portée aux enfants, ils doivent vivre sous le même toit.
- 4) Les couples qui vivent ensemble sans mariage. Si un tel couple a des enfants, les pasteurs doivent essayer de renforcer cette union dans la mesure où il existe une chance réelle pour un mariage durable. Si l'une ou l'autre personne n'est pas apte au mariage ou ne le veut pas, le pasteur doit les persuader de se séparer. S'ils décident de se marier, ils doivent décider de se séparer temporellement ou de vivre dans la chasteté avant d'accéder au sacrement.
- 5) Les personnes à inclinaisons homosexuelles. Elles sont invitées à vivre dans la chasteté et à aspirer à la sainteté. On leur recommande une confession fréquente.
- 6) Les personnes qui vivent dans des unions du même sexe. On fait la distinction entre les couples du même sexe vivant dans la pure amitié et sans rapports sexuels et les personnes vivant dans une union active, connue publiquement, ce qui constitue un sérieux anti-témoignage de la foi catholique et peut mener à une confusion morale au sein de la communauté. Une telle union ne peut pas être acceptée dans la vie de la paroisse sans mettre en cause la foi de la communauté, et en particulier la foi des enfants. De telles personnes ne devraient assumer aucune responsabilité au sein de la paroisse ni exercer des services ou fonctions liturgiques.

Il semble que ces indications sont relativement simples à comprendre et par conséquent très pratiques. Elles posent aux hommes des exigences où se manifeste la miséricorde. « Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites... » (325).